

## Visite d'une délégation de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables

### IRENA: Une initiative Panarabe sur les énergies propres, focus sur les pays de Maghreb

Une délégation de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA) conduite par Monsieur Mustapha Toumi, Responsable du Programme de l'IRENA en Afrique du Nord et EN Moyen Orient, s'est rendu à l'Unité de Développement des Equipements Solaires affiliée au Centre de Développement des Energies Renouvelables, en présence du Directeur du CDER, Prof. Noureddine Yassaa, du Directeur de l'UDES/CDER et des cadres du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère d'Énergie. L'objectif de cette visite est de présenter l'initiative Panarabe sur les énergies propres dans la région Maghreb (Pan Arabe Clean Energy Initiative, PACE) et les recommandations et le plan d'action proposés dans ce cadre.

L'Initiative PACE s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la "stratégie panarabe pour le développement des énergies renouvelables pour la période 2010-2030" adaptée par le sommet arabe de développement économique et social en janvier et des recommandations qui ont été mises en évidence dans une étude conjointement parrainée par IRENA, la ligue des pays Arabes et RCREEE, intitulée la "Stratégie Panarabe des Energies Renouvelables 2030:Feuille de route des Actions à mettre en œuvre ». Cette initiative vise en particulier à intégrer la plus grande quantité d'électricité d'origine renouvelable dans les réseaux électriques des pays arabes et la création d'un marché arabe de l'électricité d'origine renouvelables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative et comme première phase, IRENA a lancé en coopération avec le RCREEE une étude analytique des défis dans la région du Maghreb Arabe notamment en termes de développement et d'intégration des énergies renouvelables tant sur le plan national que sur le plan sous régional. L'objectif de cette étude est de présenter une démarche globale pour une meilleure intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique de chaque pays et partant de visionner une approche d'intégration sous régionale. La méthodologie adoptée s'est basée sur l'analyse, au niveau de chaque pays et au niveau de la sous-région des conditions de pénétration des énergies renouvelables dans le secteur de l'énergie et plus particulièrement le secteur de l'élec-

tricité. A cette fin, l'étude s'est focalisée sur une évaluation de la situation actuelle des pays du Maghreb sur la base des cinq piliers de l'initiative:

- Développement des énergies renouvelables et de l'infrastructure électrique connexe et en particulier l'utilisation des interconnexions entre les différents pays ;
- Zonage et capacités d'évaluation des ressources ;
- Processus de la planification au niveau national et régional ;
- Mécanisme de financement et de promotion des investissements et intégration des renouvelables au niveau national et sous régional ;
- Niveau des capacités humaines et du partage des connaissances.

Cette analyse a permis d'identifier les points forts et les défis pour chaque pays dans l'utilisation et l'intégration des énergies renouvelables dans leurs systèmes énergétiques et de proposer des recommandations et un plan d'action pour une meilleure intégration des énergies renouvelables au niveau de la sous-région.

Parmi les conclusions du rapport préliminaire qui n'est pas encore validé par l'Algérie, il convient de citer que les pays du Maghreb ont mis en place à des dates différentes, des programmes ambitieux pour le développement des énergies renouvelables, qu'il est nécessaire d'entreprendre de réformes réglementaires et institutionnelles pour le déploiement des énergies renouvelables au niveau national et régional. Le rapport cite que l'Algérie est bien avancée dans ce domaine, notamment après la mise en place des tarifs du rachat garantis. Le rapport a signalé également l'absence d'un processus intégré de planification régionale du Maghreb et l'harmonisation des programmes d'infrastructure d'électricité. Il cite que les interconnexions électriques entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, sont dédiées pour la sécurité des systèmes et sont rarement utilisées pour les transactions entre les pays.

Le rapport recommande, à court terme, d'engager des études de zonage précis et détaillé des sites à haut potentiel EnR ; de mener les études pour déterminer les capacités maximales d'intégration du réseau régional interconnecté et d'élaborer des modules et des programmes de formation spécifiques pour les différents intervenants. Pour le moyen terme ; il est recommandé d'établir les règlements qui facilitent l'accès aux terrains (publics et privés) pour les développeurs de projets, de mener des études sur l'opportunité des grands échanges d'électricité entre les pays pour réduire les investissements dans la production et d'harmoniser les réglementations nationales en matière d'énergie renouvelable, grid code. Pour le long terme ; il est nécessaire de créer une entité régionale pour la régulation du marché de l'électricité, de créer une entité régionale pour la promotion des projets EnR et de lancer de projets régionaux visant les échanges d'électricité d'origine renouvelable entre les pays du Maghreb.

